## ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PIÉGEURS DE LA MAYENNE (ADPM53)

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Siège social : FDC53 - La Vigneule - MONTFLOURS

## Bulletin d'adhésion année 2024

A retourner à l'adresse suivante : Rémy BLOT – La Butte – VAUTORTE - 53500

A remplir par l'adhérent et à conserver par l'association
Je soussigné(e), Monsieur - Madame (rayer la mention inutile)
Veuillez trouver ci-joint, le chèque – espèce (rayer la mention inutile) de <b>12 euros</b> , constitutif de ma cotisation due pour l'année 2024. J'ai pris connaissance que la totalité de la cotisation doit être versée le jour de l'assemblée générale.
Ordre du chèque : ADPM53
Fait à, le
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PIÉGEURS DE LA  MAYENNE (ADPM53)  Association régie par la loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.  Siège social : FDC53 - La Vigneule - MONTFLOURS
Reçu d'adhésion année 2024
A remplir par l'association et à conserver par l'adhérent
Je soussigné, Rémy BLOT, Trésorier de l'association, déclare par la présente avoir reçu l'adhésion et la cotisation de :  Monsieur – Madame (Rayer la mention inutile)
Fait à le

Signature du Trésorier de l'association,